



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interdépartementale des routes
Atlantique**

Bordeaux, le 22/12/2025

Affaire suivie par : Alexandre Dumaitre
alexandre.dumaitre@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 05 57 81 65 93 - Fax : 07 64 67 22 30

Société Technique solaire
Monsieur Kervroëdan
31 allées de Chartres, 33000 Bordeaux

**Objet : attestation de qualification et de localisation d'un délaissé routier
site de Bouliac 2, échangeur n°22-2**

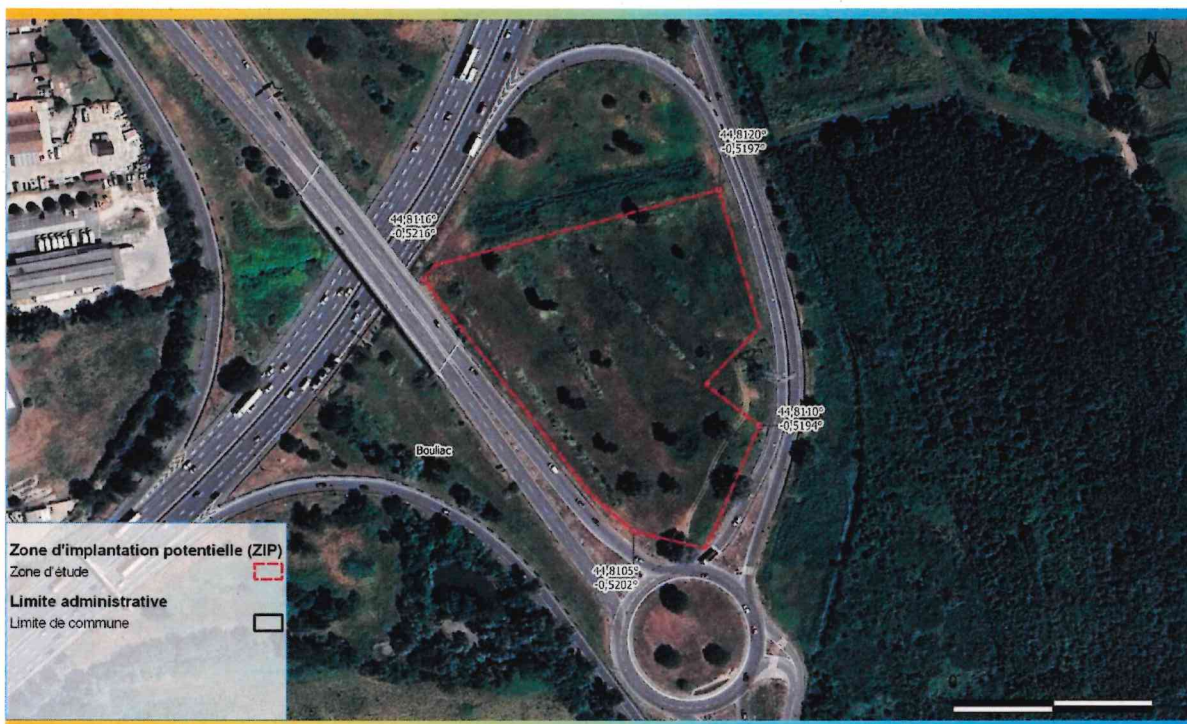
Je soussignée AUDIGE Virginie, agissant en qualité de directrice de la Direction Interdépartementale des Routes Atlantique (DIRA), atteste par la présente que le site situé à Bouliac (33), plus précisément localisé sur le plan ci-joint, est un délaissé routier relevant du domaine public routier national. Le site se trouve à l'intérieur de l'échangeur n°22-2 entre la rocade de Bordeaux (RN 230) et la RD 113.

Le terrain concerné est identifié sur le plan figurant au verso.

Cette attestation est établie et délivrée pour faire valoir ce que de droit.
Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**La directrice Interdépartementale
des routes Atlantique**

Virginie AUDIGÉ



La direction intercommunale
 des routes VA
 Virginie